

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1264 décision n° 1264 du 20 décembre 1952

n° 1264

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1224 du 10 décembre 1952, mettant M. Raveloary (Justin) à la disposition du Commandant du Cercle de Djibouti, est rapportée. M. Raveloarv (Justin), secrétaire-dactylographe contractuel, de retour de congé, est mis à la disposition du Chef du Service des Finances pour servir à l'Imprimerie Administrative, à compter du 7 décembre 1952, date de son débarquement sur le Territoire.